Conseil Supérieur des Finances
Section Fiscalité et Parafiscalité

Communiqué de presse
Bruxelles, le 1er décembre 2025

Fiscalité environnementale : la Section Fiscalité et Parafiscalité du Conseil Supérieur des Finances (CSF) appelle à des incitants mieux ciblés et plus stables

La Section du Conseil supérieur des Finances publie une analyse approfondie des incitants fiscaux environnementaux en Belgique. Ce rapport vise à éclairer les choix politiques futurs en matière de fiscalité environnementale, dans un contexte de transition énergétique et de rigueur budgétaire.

Le rapport commence par une présentation du cadre général : les objectifs climatiques du pays, les contraintes budgétaires actuelles, la répartition des compétences environnementales entre les niveaux de pouvoir, ainsi que la mise en œuvre du système ETS2 pour les secteurs des bâtiments et des transports routiers. Les subsides régionaux à caractère environnemental ne sont pas abordés.

Trois volets sont ensuite examinés :

- **Logement** : Une analyse de la réduction d'impôt pour les investissements économiseurs d'énergie en Belgique est suivie d'une comparaison internationale incluant l'Italie, la France, l'Allemagne et la Suède. Il ressort que ces pays ont majoritairement abandonné ce type d'incitant fiscal au profit de subsides directs, jugés plus ciblés et maîtrisables. La Section recommande de cibler les incitants sur les caractéristiques du bâtiment et du ménage, plutôt que sur le revenu imposable, afin d'éviter que les pièges à l'emploi et à la promotion, examinés dans un rapport antérieur, ne soient encore accentués par ces incitants. De plus, le revenu imposable d'un contribuable constitue un indicateur de pouvoir d'achat plutôt imparfait. Elle préconise une combinaison des incitants fiscaux avec des aides directes et des prêts à taux réduit, ainsi que des politiques de rénovation par quartier.
- **Mobilité** : La fin des primes à l'achat de véhicules électriques en Flandre reflète une tendance observée en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Le rapport souligne les freins persistants à l'électrification, notamment le manque de bornes de recharge. La Section n'est pas favorable à un système de leasing social, sauf s'il est strictement ciblé, par exemple via une limite sur la valeur catalogue des véhicules.
- **Entreprises** : La déduction pour investissement est peu utilisée par les PME belges actives dans le secteur industriel. Le rapport compare les dispositifs en vigueur aux Pays-Bas, en Allemagne, en France et au Danemark. La Section recommande une mise à jour triennale de la liste des investissements éligibles et appelle à simplifier les procédures pour les entreprises, en cohérence avec les orientations européennes.

Enfin, la Section formule quelques recommandations générales concernant les incitants fiscaux :

- Annoncer les réformes suffisamment à l'avance ;
- Prévoir des clauses d'extinction automatique des incitants;
- Mettre en place une évaluation d'impact systématique à échéance fixe.

Publication: Publications | Conseil Supérieur des Finances

Personne de contact :

- Wim Coumans, Président de la Section, coumanswim@gmail.com, 0475.71.04.63